

Règlement et conditions de location de la salle de conférence

OPAN concept Neuchâtel SA - Ruelle Vaucher 22 - 2000 Neuchâtel

Objet à louer

Grande salle de 40m² lumineuse avec une capacité de 18 places assises (20 max.), munie d'un mini ordinateur et d'un écran 70 pouces, Wifi. Un coin cuisine avec un bar et des toilettes sont attenantes à la salle, ainsi qu'un vestiaire.

Accès

La salle se situe à la ruelle Vaucher 22, à Neuchâtel, très proche de la gare (env. 50m à pied) et des transports publics neuchâtelois.

La salle est accessible en chaise roulante.

L'entrée à la salle de conférence se fait par un digicode transmis aux locataires une fois le contrat signé. L'entrée est indépendante du bureau OPAN concept Neuchâtel SA.

Art. 1 : Etat des locaux et du matériel

La salle et le matériel sont mis à disposition en excellent état ; ils doivent être rendus comme tels. Un état des lieux d'entrée et de sortie peut être demandé. En aucun cas le matériel ne peut être disposé à l'extérieur du bâtiment. Les affichages ne peuvent être faits que sur le Flipchart et/ou sur le tableau blanc aimanté prévus à cet effet. L'utilisation de clous, d'agrafes, de punaises est strictement interdite.

Toute dégradation sera facturée.

Art. 2 : Réservations

La réservation se fait auprès du secrétariat du bureau d'ingénieurs OPAN concept Neuchâtel SA, soit par téléphone au 032/723.77.77, soit par mail à neuchatel@opan.ch. Sitôt la réservation confirmée, un contrat de location est établi et envoyé au locataire. Ce dernier s'engage à respecter les conditions du contrat, sitôt celui-ci signé. Les réservations sont effectives lorsque le contrat de location est signé.

Art. 3 : Tarifs & modalités de paiement

CHF 145.- TTC pour la demi-journée (ou la soirée dès 18h00)

CHF 195.- TTC pour la journée

CHF 285.- TTC pour deux jours (ou le week-end)

Inclus dans le prix :

Accès Wifi, Ecran 70', Flipchart, Whiteboard, service de nettoyage, thé et café à volonté (service non compris).

2 places de parcs sont à disposition devant l'immeuble si nécessaire (réservation obligatoire).

Une facture est établie après la location de la salle et payable à 15 jours.

Art. 4 : Mise à disposition des locaux

Le locataire s'engage à ne pas faire un autre usage des locaux que celui prévu dans le contrat de location. Il est strictement interdit à l'utilisateur de céder le local loué à un tiers quelconque. Tout contrevenant se verra refuser une nouvelle location.

Art. 5 : Consommations à disposition

Une machine à café, ainsi qu'une bouilloire à eau avec des sachets de thés sont mis à disposition gracieusement. Les demi-litres d'eau minérale sont facturés CHF 2.-. Nous prions les locataires d'annoter leurs consommations sur la liste prévue à cet effet dans l'espace cuisine.

Sauf disposition contraire, la vaisselle est mise à disposition. Elle doit être nettoyée et rangée après utilisation. Dans le cas contraire, CHF 20.- seront facturés en sus.

Art. 6 : Résiliation par le locataire

En cas de résiliation de la location, une partie de la location est due de la manière suivante :

- Jusqu'à 7 jours avant le début de location : aucun dû ;
- Jusqu'à 3 jours avant le début de la location : 50% de la location est dû ;
- Moins de 3 jours avant le début de la location, le montant total de la location est dû.

Art. 7 : Dégâts

En cas de dommages lors de la location, le locataire est tenu de les déclarer au bailleur (secrétariat d'OPAN concept Neuchâtel SA : 032/723.77.77). Les frais occasionnés par ces dommages seront à la charge du locataire.

Art. 8 : Responsabilité

Le locataire est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile.

Art. 9 : Droit applicable et for

Lorsque se présente tout autre problème non traité dans le présent contrat, les dispositions du code des obligations sont appliquées. Le droit suisse est exclusivement applicable. Tout litige en relation avec les présentes conditions de location sera porté devant les tribunaux compétents du Canton de Neuchâtel.

Neuchâtel le 01.05.2015.

Version 1.0